

**Getlink SE**  
**Déclaration sur l'esclavage moderne**  
**pour l'exercice budgétaire se terminant au 31 décembre 2023**

**INTRODUCTION**

Getlink s'engage à prévenir toute forme d'esclavage moderne, de traite des êtres humains ou de travail des enfants au sein de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement. Nos politiques et procédures reflètent notre volonté d'agir avec éthique et intégrité dans toutes nos relations d'affaires.

**NOTRE STRUCTURE ET NOS ACTIVITES**

Getlink SE est une société immatriculée en France qui regroupe plusieurs entreprises actives dans les domaines de la gestion d'infrastructures et de l'exploitation de transports. Le Groupe compte plus de 3 300 employés et opère principalement en France et au Royaume-Uni. En 2023, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires annuel global de plus de 1,8 milliard d'euros, dont 60 % environ a été généré par Eurotunnel. Eurotunnel, société en participation, est le nom commercial d'un partenariat entre la société anglaise "The Channel Tunnel Group Ltd" et la société française "France-Manche SA" qui est, en vertu d'une concession jusqu'en 2086 accordée par les gouvernements du Royaume-Uni et de la France, exploitante de la Liaison Fixe du Tunnel sous la Manche.

Nos activités sont organisées en quatre segments clés :

1. **La Liaison Fixe du Tunnel sous la Manche** : Eurotunnel exploite la Liaison Fixe du Tunnel sous la Manche entre la France et le Royaume-Uni. Le Tunnel sous la Manche est emprunté par le service de navettes Fret et Passagers d'Eurotunnel ("LeShuttle"), les trains passagers à grande vitesse et les services de fret ferroviaire internationaux.
2. **Services de Fret Ferroviaire** : Les services de transport ferroviaire de marchandises internationaux, nationaux et locaux sont assurés par Europorte SAS. Europorte SAS et d'autres sociétés du Groupe fournissent une large gamme de services intégrés, de formation et d'autres services à l'industrie, ainsi que des services de gestion d'infrastructure pour les autorités publiques.
3. **Eleclink** : qui exploite une interconnexion électrique de 1GW entre le Royaume-Uni et la France via la Liaison Fixe du Tunnel sous la Manche.
4. **CIFFCO** : Centre International de Formation Ferroviaire de la Côte d'Opale, un organisme de formation privé qui dispense des formations à la conduite et à la sécurité des trains pour les entreprises ferroviaires opérant sur les réseaux ferroviaires nationaux et privés.

**NOS CHAINES D'APPROVISIONNEMENT**

Nous travaillons avec un large éventail de fournisseurs qui proposent divers biens et services liés aux chemins de fer, à la construction et à l'infrastructure. Nous acquérons également des biens et des services destinés à répondre aux besoins quotidiens de nos clients et de notre personnel.

Nous avons mis en place un processus visant à garantir que nos fournisseurs adhèrent à nos normes éthiques. Nous ne tolérons pas l'esclavage ou la traite des êtres humains dans nos chaînes d'approvisionnement.

Nos politiques d'approvisionnement et nos contrats exigent que les fournisseurs se conforment à notre code d'éthique et de conduite et à d'autres politiques, y compris celles relatives à l'Esclavage Moderne et au Travail Illégal. En outre, nos contrats contiennent des dispositions détaillées relatives aux lois sur le Travail Illégal et l'Esclavage Moderne.

Pour les contrats exécutés en France et conformément au Code du travail français, nous exigeons que nos fournisseurs et sous-traitants se conforment aux exigences légales relatives au travail illégal en fournissant certains documents. Ces documents comprennent une *attestation de vigilance* délivrée par l'organisme de sécurité sociale français compétent (URSSAF), attestant que le fournisseur est à jour de ses obligations en matière de déclaration. Un certificat de conformité équivalent est exigé des fournisseurs non domiciliés en France. Nous exigeons également, le cas échéant, que le fournisseur fournisse une liste des noms de tous les employés étrangers amenés à travailler dans le cadre d'un contrat et qui sont tenus d'avoir une autorisation de travail. Le fournisseur doit reconfirmer sa conformité tous les 6 mois pendant la durée du contrat.

Pour les contrats exécutés au Royaume-Uni, nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils se conforment à la loi de 2015 sur l'Esclavage Moderne (Modern Slavery Act 2015) ou aux lois applicables au Travail Illégal dans le pays de domiciliation du fournisseur, et dans le pays où le contrat est exécuté (s'il est différent). Si une loi équivalente n'existe pas dans le pays où le contrat est exécuté, nous demandons au fournisseur de se conformer aux principes de la loi du pays dans lequel les biens ou services doivent être livrés.

Si un fournisseur sous-traite une partie de ses obligations à des entités basées en dehors de la France ou du Royaume-Uni et/ou si le fournisseur engage des employés étrangers pour intervenir dans le cadre d'un contrat, nous demandons au fournisseur de respecter les obligations suivantes :

- veiller à ce que les employés détachés ou les sous-traitants soient logés dans des locaux qui respectent la dignité humaine ;
- s'assurer que ses sous-traitants respectent toutes les obligations légales, les dispositions statutaires et les conventions collectives applicables à leurs employés ;
- s'assurer que ses employés détachés ou ceux de ses sous-traitants reçoivent le salaire minimum légal ou conventionnel.

Getlink a créé et mis en place une ressource en ligne dédiée aux fournisseurs. Les ressources sont hébergées dans un espace de documentation sur notre site internet comprenant des liens vers les politiques, les documents et les informations que les fournisseurs doivent

respecter pour travailler avec Getlink ou ses filiales. Le coin documentation contient des liens vers les politiques de Getlink relatives à :

- L'Esclavage Moderne ;
- Lutte contre le Travail Illégal (*obligation de vigilance*) ;
- Lancement d'alerte ; et
- Éthique et Conduite.

Les politiques, documents et informations fournis par Getlink à ses fournisseurs fonctionnent ensemble pour s'assurer que les fournisseurs sont conscients et liés par l'engagement du Groupe à prévenir l'Esclavage Moderne et le Travail Illégal. Nous demandons à nos fournisseurs de signer une déclaration de conformité avec ces politiques, qui confirme leur acceptation et le respect continu de celles-ci.

### **Nos politiques en matière d'esclavage moderne et de traite des êtres humains**

La politique de Getlink en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) est fondée sur le respect des droits fondamentaux de l'Homme tels que définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux du travail. Le Groupe est également signataire du Pacte mondial des Nations Unies et adhère pleinement à ses principes fondamentaux en matière de droits de l'Homme. Le conseil d'administration de Getlink soutient pleinement les principes énoncés dans ces codes et normes internationaux.

Les activités de conformité de Getlink mettent en œuvre ce soutien par le biais de politiques et de procédures qui traitent des questions nationales et binationales. La politique de Getlink en matière de RSE comprend une Charte Ethique et Comportements, ainsi qu'un ensemble de procédures opérationnelles qui définissent une approche commune pour toutes les sociétés du Groupe. L'ensemble du personnel, des fournisseurs et des sous-traitants sont tenus de respecter les principes énoncés dans cette Charte.

Getlink surveille la conformité avec les problématiques d'Esclavage Moderne et de trafic d'êtres humains et met en œuvre des politiques pour y faire face. Getlink veille à ce que les risques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains soient communiqués à son personnel, à ses fournisseurs et à ses sous-traitants. La conformité est étroitement surveillée par le conseil d'administration et nos auditeurs internes.

La Directrice Financière/Directrice générale adjointe du Groupe Getlink se charge de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise. La Directrice Financière/Directrice générale adjointe du Groupe siège au comité exécutif du Groupe, qui assure la coordination des activités et la mise en œuvre de la politique du Groupe avec et entre Getlink et les sociétés du Groupe.

En 2022, Getlink a mis à jour son analyse/matrice de matérialité pour tenir compte d'évolutions internes et externes significatives : le démarrage opérationnel d'ElecLink en mai 2022, la sortie des restrictions Covid-19 et associées, la stabilisation des impacts du Brexit suite aux différentes étapes de sa mise en œuvre, et la guerre en Ukraine. Les démarches entreprises ont inclus le diagnostic, l'identification et la priorisation des problématiques RSE

auxquels le Groupe est confronté. Ce processus a permis au Groupe de vérifier la pertinence des défis auxquels il est confronté et a fourni une base solide pour la révision par le Groupe de sa future stratégie RSE et de ses engagements. Dans le cadre du projet de stratégie RSE du Groupe, Getlink a entrepris un processus détaillé de cartographie des parties prenantes avec ses cadres et dirigeants et a sélectionné 7 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) proposés par les Nations Unies. La liste des ODD prioritaires pour le Groupe se concentre sur ceux qui correspondent le mieux aux défis matériels stratégiques du Groupe. Ensemble, ils constituent les pierres angulaires de la stratégie de RSE du Groupe et complètent l'engagement de Getlink à lutter contre l'Esclavage Moderne.

Le Groupe Getlink s'engage à protéger la santé, la sécurité et le bien-être de tous les employés de ses filiales et du personnel travaillant pour ses fournisseurs et sous-traitants en leur fournissant un environnement de travail sûr et sain.

**Engagement envers les employés :** Getlink et ses filiales veillent à ce que les droits fondamentaux des employés soient respectés conformément aux normes internationales, notamment l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé ou obligatoire, de toute forme de harcèlement, de discrimination ou de violence, le respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective, ainsi que le respect des libertés individuelles et de la vie privée. Le Groupe et ses entreprises s'engagent également à œuvrer en faveur d'un dialogue social équitable et ouvert.

**Engagement envers les fournisseurs et les sous-traitants :** Getlink et ses filiales exigent de leurs fournisseurs et sous-traitants qu'ils s'engagent à respecter les droits de l'Homme. Le Groupe promeut les droits de l'Homme dans sa chaîne d'approvisionnement en demandant à ses fournisseurs et à leurs sous-traitants d'adhérer pleinement à ces droits et principes fondamentaux et d'exiger de leurs propres fournisseurs qu'ils s'y conforment.

**Engagement envers les clients :** Les entreprises du Groupe font de l'expérience et de la satisfaction de tous leurs clients une priorité en mettant en œuvre un haut niveau de qualité de service. Les engagements du Groupe en matière de droits de l'Homme, de respect des personnes et de leur dignité, ainsi que le rejet strict de toute forme de discrimination, de harcèlement ou de violence sont ancrés dans toutes ses activités en relation avec les clients.

## **Formation**

La formation au sein du Groupe est transmise, en cascade, par la structure de management, aux équipes opérationnelles concernées et est accessible à l'ensemble du personnel. De même, nos fournisseurs et sous-traitants doivent s'assurer que leur personnel et leurs chaînes d'approvisionnement comprennent les risques liés à l'Esclavage Moderne et à la traite des êtres humains. Dans le cadre du programme "Get Compliant", Getlink met à disposition de l'ensemble du personnel, un module de formation sur l'Esclavage Moderne, disponible en ligne. Nous continuerons à mettre à la disposition de notre personnel, de nos fournisseurs et de nos sous-traitants des formations et des conseils sur les risques liés à l'Esclavage Moderne et à la traite des êtres humains.

## **Contrats et Lancement d'Alerte**

Nos contrats contiennent des dispositions détaillées relatives aux lois sur le Travail Illégal et l'Esclavage Moderne. Ces dispositions contractuelles exigent que les fournisseurs et sous-traitants se conforment aux exigences du droit français et/ou anglais relatives à l'Esclavage Moderne/au Travail Illégal telles qu'elles s'appliquent dans le pays d'exécution ou fourniture des travaux ou services, ou dans lequel le fournisseur est domicilié, et que les fournisseurs imposent des exigences similaires à leurs sous-traitants et à leurs fournisseurs respectifs. Notre processus de Lancement d'Alerte peut être utilisé par notre personnel, nos fournisseurs et nos sous-traitants. Le document d'enregistrement de Getlink contient de plus amples informations sur le sujet.

## **Télétravail**

Notre politique de travail à distance, introduite pendant la pandémie de Covid-19, permet au personnel du Groupe Getlink de continuer à bénéficier d'une combinaison de travail au bureau, sur les sites des entreprises du Groupe Getlink et à domicile. Les technologies de travail à distance sont fournies pour soutenir ces arrangements de travail. Cette politique, qui inclut la flexibilité nécessaire pour déterminer les méthodes de travail des équipes afin de garantir le bien-être du personnel et de répondre aux besoins de l'entreprise, est pleinement soutenue par les gestionnaires hiérarchiques de haut niveau dans l'ensemble du Groupe.

Getlink reconnaît l'effet potentiel sur le bien-être mental et physique de ceux qui travaillent à domicile et a, pour cette raison, mis en place des mesures destinées à assurer le bien-être de notre personnel. Les responsables ont reçu pour instruction de prêter une attention particulière au bien-être du personnel travaillant à distance et de rester en contact régulier avec les membres de leurs équipes. Des lignes téléphoniques d'aide et de conseil sont promues par courrier électronique et affichées sur le lieu de travail afin d'aider les travailleurs à résoudre leurs problèmes personnels et professionnels. Les services des ressources humaines et de la santé au travail de Getlink se tiennent à la disposition des travailleurs en cas de besoin.

Getlink reconnaît que ses fournisseurs peuvent avoir mis en place des initiatives similaires de travail à distance. Dès le début de la pandémie en 2020, Getlink a cherché à s'engager de manière proactive avec ses fournisseurs afin de minimiser l'impact sur leurs activités et les nôtres. Getlink continue à entretenir de bonnes relations avec ses fournisseurs, une approche qui a contribué à la reprise de nos activités après la pandémie.

## **Autres développements**

Le précédent gouvernement britannique avait l'intention d'apporter des changements importants au régime de déclaration sur l'Esclavage Moderne et la traite des êtres humains. Des modifications de ce régime ont été proposées en septembre 2020, ce qui a conduit à la présentation d'un nouveau projet de loi sur l'Esclavage Moderne dans le discours de la Reine en mai 2022. Ce discours soulignait l'intention du gouvernement d'imposer des domaines à

couvrir dans les déclarations sur l'Esclavage Moderne, d'exiger qu'elles soient publiées sur un registre géré par le gouvernement et d'introduire des sanctions civiles en cas de non-conformité. Les changements proposés par le gouvernement britannique ont été complétés par des directives publiées par d'autres organisations, telles que, par exemple *HM Revenue & Customs* (Conseils sur l'application des principes de diligence raisonnable en matière de main-d'œuvre dans les chaînes d'approvisionnement) et l'*Ethical Trading Initiative* (Cadre de déclaration de l'Esclavage Moderne). Cependant, aucun progrès n'a été réalisé à cet égard au cours de la Saison Parlementaire 2022-23 et le projet de loi n'a pas été mentionné dans le Discours du Roi de 2023. Le nouveau gouvernement britannique n'a pas encore clarifié son approche. Par conséquent, l'avenir des changements proposés n'est, à ce jour, pas encore établi.

Le 5 juillet 2024, la Commission Européenne a publié au Journal Officiel de l'Union européenne, la Directive 2024/1760 sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, venant modifier la directive UE 2019/1937 et le règlement UE 2023/2859. Ladite Directive entre en vigueur au 26 juillet 2024. Une fois transposée en droit national (au plus tard au 26 juillet 2026) et implémentée par les Etats membres, la Directive s'appliquera de manière progressive aux entreprises entrant dans son champ d'application (pour celles répondant aux seuils de chiffre d'affaires spécifiques, nombre de salariés...).

La Directive instaure une obligation de diligence raisonnable en matière de durabilité pour les grandes entreprises de l'UE et les entreprises non-européennes ayant une activité significative au sein de l'UE, afin de faire face aux incidences négatives potentielles sur les droits de l'Homme et l'environnement dans leurs propres activités, leurs filiales et leurs chaînes de valeur. La Directive comprend une nouvelle obligation de diligence raisonnable à intégrer dans les politiques d'entreprise et les systèmes de gestion des risques, qui exige des entreprises qu'elles identifient, préviennent, atténuent, minimisent et mettent fin aux incidences négatives réelles ou potentielles sur les droits de l'Homme et l'environnement dans leurs propres activités, au sein de leurs filiales et dans leurs relations d'affaires directes ou indirectes dans leur chaîne d'approvisionnement.

Getlink abordera l'impact de la Directive, toute action prise par les propositions du nouveau gouvernement britannique et toute autre nouvelle législation, dans ses prochaines déclarations sur l'Esclavage Moderne.

Getlink continuera à mettre à la disposition de son personnel, de ses fournisseurs et de ses sous-traitants des formations et des conseils sur les risques d'Esclavage Moderne et de traite des êtres humains. Nous continuerons également à surveiller le risque d'Esclavage Moderne et de traite des êtres humains dans notre entreprise et nos chaînes d'approvisionnement par le biais de nos processus de diligence raisonnable.

Cette déclaration est rédigée conformément à l'article 54(1) du Modern Slavery Act 2015 et constitue la déclaration de notre Groupe sur l'Esclavage Moderne et la traite des êtres humains pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.



Yann Leriche

PDG

Getlink SE

Juin 2024